

D. 2022/583

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Rapport 2021 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

P. J. : - 1 projet de délibération
- 1 rapport

La ville de Nouméa, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) conformément à l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

La CCAPH est un dispositif de mise en commun des informations et des actions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap sur la commune dont elle a la charge géographique.

Elle a pour mission principale de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et peut émettre toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

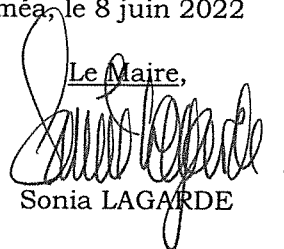
Le rapport des actions engagées par la Ville sur l'année 2021 a été validé par les membres de la commission réunis en séance plénière le 24 mai 2022.

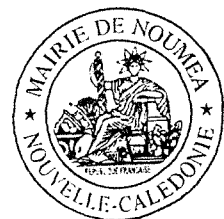
En application du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il doit être présenté au conseil municipal.

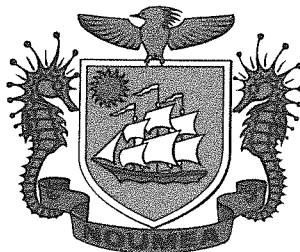
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 8 juin 2022

Le Maire,


Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2022/583 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
			Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
			Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	:	36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	:	52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)			Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 583
relative au rapport 2021 de la commission communale pour l'accessibilité
aux personnes handicapées

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 1262,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2009/142 du 10 mars 2009 portant création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

VU la note explicative de synthèse n° 2022/83 du 8 juin 2022,

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées entendue en séance plénière du 24 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

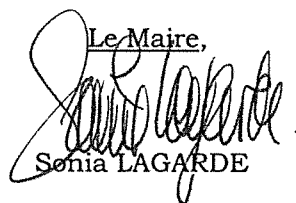
ARTICLE 3 /

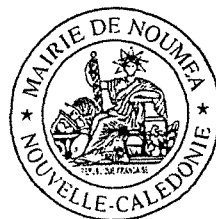
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 JUIN 2022**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **16 JUIN 2022**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.P.V (CCAPH)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUN 2022**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et ~~4-04~~ publié le **20 JUN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

^{1^{er}} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Rapport 2021 CCAPH

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-583 (voir l'acte associé)

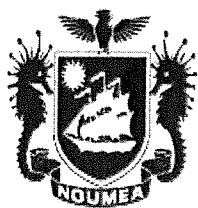
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-583-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Ville de
NOUMÉA

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

RAPPORT

Année 2021

Présentation en séance plénière
le mardi 24 mai 2022

SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	<u>33</u>
TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES	<u>55</u>
SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE	<u>66</u>
Visite de l'opération Nouméa Plage au Kuendu Beach	<u>66</u>
Les actions menées par la Direction de la Culture du Patrimoine et du Rayonnement.....	<u>66</u>
Cartes de stationnement pour PMR délivrées par la Ville par la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive	<u>66</u>
Les actions menées par le CCAS	<u>77</u>
Les actions menées par la Direction Politique de la Ville	<u>88</u>
SOUS-COMMISSION HANDICAP, VOIRIE ET TRANSPORT	<u>1111</u>
Diagnostic en marchant de la 1ère phase des travaux de la route du Port Despointes	<u>1111</u>
Les travaux réalisés par la Division Exploitation Services Urbains de la Direction de l'Espace Public.....	<u>1111</u>
Les travaux réalisés par Division de l'Aménagement et Constructions Publics	<u>1212</u>
Les travaux réalisés par la Direction de la Vie Citoyenne	<u>1212</u>
SOUS-COMMISSION CADRE BATI ET LOGEMENT	<u>1414</u>
Diagnostic en marchant des aménagements PMR des WC des bâtiments Quai Ferry	<u>1414</u>
INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE LA VILLE DE NOUMÉA : EMPLOI DES AGENTS MUNICIPAUX EN SITUATION DE HANDICAP	<u>1515</u>

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel des missions de la commission communale

En vertu de l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH). Elle est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et des personnes qualifiées.

Cette commission a pour missions principales de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et qui est transmis au Haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Organisation de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

L'action municipale se mesure dans les secteurs d'intervention de ses trois sous-commissions :

- ▶ Vie sociale,
- ▶ Handicap, voirie et transport
- ▶ Cadre bâti et logement.

Par arrêté n° 2020/2921 du 26 octobre 2020, le Maire de la Ville de Nouméa a fixé la composition de la CCAPH à dix-huit (18) membres répartis comme suit :

Élus désignés :	Madame Chantal BOUYE, 2 ^{ème} adjointe au Maire Chargée de la démocratie participative, de la cohésion sociale et du handicap Madame Charlotte THAIWE, conseillère municipale, vice-présidente Madame Stéphanie PAIMAN, conseillère municipale Madame Laurie HUMUNI, conseillère municipale Monsieur Bruno CAPY, conseiller municipal Monsieur Patrick SAKOUMORI, conseiller municipal
Membres extérieurs (un représentant des organismes suivants) :	Mouvement pour une Calédonie Inclusive Collectif Handicaps Ligue Calédonienne de Sport Adapté et Handisport Association Valentin Haüy au service des aveugles et des Malvoyants

	Association Accompagnement vers l'Autonomie Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Intellectuelles Association des diabétiques de Nouvelle-Calédonie
Personnes qualifiées :	Madame Anne-Julie LESCOT, professeur de langue des signes Madame Marie-Françoise PIERRE, consultante et formatrice SENSE.NC Monsieur Nicolas BRIGNONE, sportif de haut-niveau Monsieur Luc BRUN, médecin
Partenaires :	Madame Valérie LECLERC, directrice du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS)

La Commission présente un bilan qualitatif et quantitatif montrant sa contribution à des travaux d'aménagements et sa prise en compte de la problématique d'accessibilité à toutes les catégories de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, du fait de l'âge ou d'un incident passager de la vie.

TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées s'est réunie :

SC VIE SOCIALE
26/01

SEANCE PLENIERE
1/06

SC VIE SOCIALE
06/07-24/08

SC HANDICAP VOIRIE
TRANSPORT
25/05

SC HANDICAP VOIRIE
TRANSPORT
15-29/06

Les sujets traités en séance plénière

Validation du bilan des actions réalisées en 2020

Les sujets traités en sous-commission

↳ Vie Sociale :

Visite de l'opération Nouméa Plage

Présentation du bilan mi année CCAS et le calendrier des manifestations de la VDN

Présentation du projet du Ouen Toro pour Tous par l'association MOCAMANA

↳ Handicap, voirie et transport :

Diagnostic en marchant de la 1ère phase des travaux de la route du Port Despointes

Présentation de l'état du plan de mise en accessibilité des arrêts du réseau Tanéo

↳ Cadre bâti et logement :

Diagnostic en marchant des aménagements PMR des WC des bâtiments Quai Ferry

Les sujets traités en groupe de travail

► **Projet HINCLUSIF - Direction de l'Emploi et du Logement**

- Présentation du projet par M. Massimo BONFIGLIO
- Validation du cahier des charges de l'étude de catégorisation des logements adaptés

► **Projet Facile à Lire et à Comprendre (FALC) - CCAS**

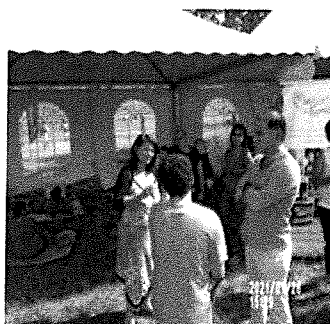
Présentation du projet par Mme Mireille MICHEL

SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE

Visite de l'opération Nouméa Plage au Kuendu Beach



Installation de 3 rampes amovibles

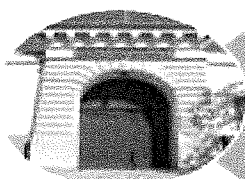


Un espace d'accueil



Mise à disposition des fauteuils de baignade

Les actions menées par la Direction de la Culture du Patrimoine et du Rayonnement



L'accès est gratuite pour les titulaires des cartes CORH et CTOJH au Centre d'Art, Musée de la Seconde Guerre Mondiale, Musée de la Ville de Nouméa



Nombreux documents pour le public déficient visuel et auditif

Les Ressources Numériques :
via internet 7/7 jours et 24/24 heures (toutApprendre et Bibliovox)



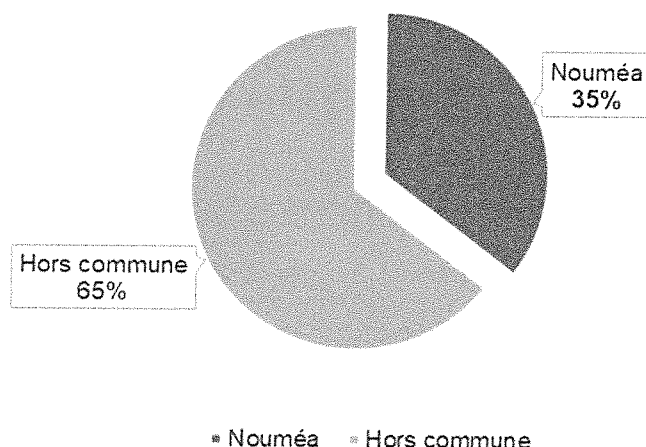
Deux jeudis par mois, la médiation « Et si on partageait » pour des séances de conte, des lectures à voix haute, un spectacle théâtre, marionnettes, une projection

Cartes de stationnement pour PMR délivrées par la Ville par la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive

En 2021, 842 cartes ont été délivrées par la Ville :

	1ère Demande	Demande de renouvellement	Renseignement
Cartes PMR	417	411	89
TOTAL	417 + 411 = 842		

842 cartes délivrées en 2021 sur répartissent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie



Les actions menées par le CCAS

Malgré les 2 crises sanitaires, le CCAS a pu reprendre son programme d'activités gratuites, son soutien financier aux associations dans le cadre de subventions de fonctionnement à hauteur de 6 000 000 frs, également les appels à projets pour un montant de 2 500 000 frs CFP et rappelle que la maison de la Famille met à disposition son espace 1 fois pas semaine.



Activités hebdomadaires



Après-midis dansants



Appels à projets



Soutien aux associations



Activités à la Maison de la Famille

Le projet Facile à Lire et à Comprendre :

En 2021, le CCAS traduit 5 formulaires à destination du public en situation de handicap :

1. Le formulaire d'inscription aux activités SAAC (animations)
2. Le formulaire d'inscription pour la maison de la famille (FCO)
3. Le formulaire de demande de jardin
4. Le formulaire d'aide aux vacances
5. La liste des pièces justificatives pour les demandes d'aide

FORMULAIRE DE DEMANDE DE JARDIN
(à remplir en lettres majuscules)

Je m'appelle **Mon numéro de téléphone** :

Je suis né(e) le **Mon email** :

Je suis né(e) où **Je suis de Nationalité** ☐ Française ☐ Etrangère

Je suis : ☐ Célibataire **Je travaille** : ☐ OUI ☐ NON **Mon contrat de travail** : ☐ CDD ☐ CDI

☐ En couple ☐ Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Séparé (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve)

Mon/Ma conjoint(e) : **Son numéro de téléphone** :

Il ou elle s'appelle : **Son email** :

Il ou elle est né(e) le **Il est de Nationalité** ☐ Française ☐ Etrangère

Il ou elle est né(e) où :

J'habite où : **Boite Postale** :

Je suis : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Locataire social ☐ Hébergé(e)

J'habite dans : ☐ Une maison ☐ Un appartement ☐ Avec un jardin privatif ☐ Sans jardin privatif

Je suis arrivé(e) sur Nouméa depuis : ☐ plus de 6 mois ☐ moins de 6 mois

Mes enfants

	Son NOM	Son prénom	Il est né(e) le	Son lieu de parenté avec vous	Scolarisé
1					
2					
3					
4					
5					

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des animations auxquelles vous souhaitez vous inscrire. Pour en savoir plus et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au CCAS, 20 rue Gallieni, Nouméa ou par e-mail à ccas.dso@ville-noumea.nc

Centre Communal d'Action Sociale - Mairie Annexe Gallieni 1 - 20 rue Gallieni - 98707 NOUMÉA - mairie_ccas@ville-noumea.nc

Les actions menées par la Direction Politique de la Ville

Démocratie participative

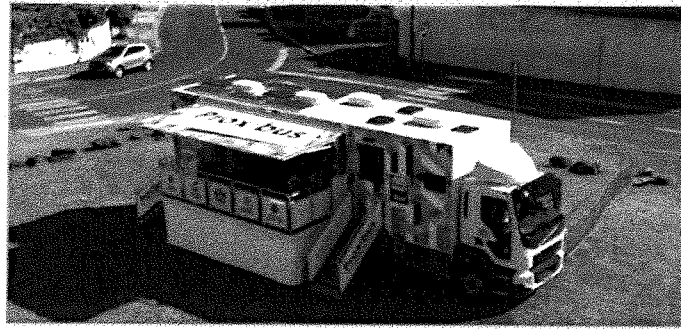
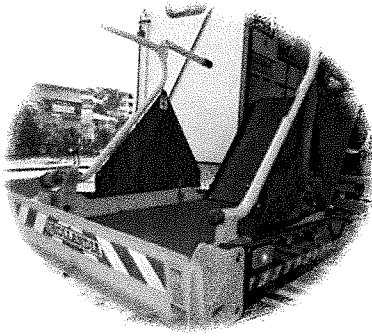
Les projets réalisés pour un montant de 3 081 193 frs

Passerelle des tours de Magenta avec accès à l'espace vert de Magenta
1 224 300 frs



Installation d'une table PMR sur la promenade Pierre Vernier
1 856 893 frs

Proxibus



L'opération de sensibilisation auprès des associations et organismes en lien avec les personnes en situation de handicap a porté ses fruits.

Ainsi le Proxibus est davantage identifié comme **une structure accessible et adaptée** à tout public et est équipé d'un élévateur PMR

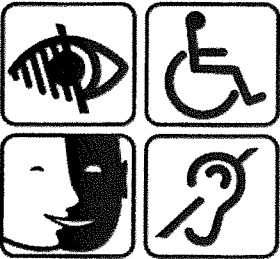
Présentation du projet MOCCAMANA

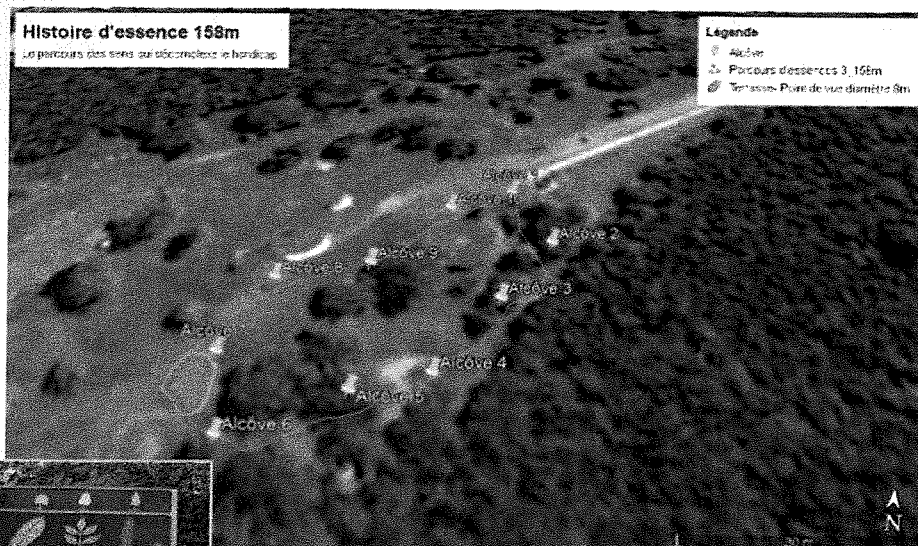
Le parc se doit être accessible à toute personne valide.

Le projet vise à réaliser un « Parcours d'essences » d'environ 500 mètres linéaire, adapté aux personnes en situation d'handicap, à un point de vue et un parcours arboré.

Des œuvres visuelles, sonores, tactiles seront mise en place pour offrir aux personnes vulnérables (mobilité réduite, déficience intellectuelle, visuelle, auditive) la possibilité d'accéder aux sites naturels, dans les meilleures conditions de sécurité et de confort (accueil et équipements adaptés) (cf. projet détaillé).

*** L'ACCESSIBILITÉ**
HISTOIRE D'ESSENCES
Le parcours des sens qui décomplexé le handicap





* Carte d'une boucle aménagée proposée pour le parcours « Histoire d'essences »



SOUS-COMMISSION HANDICAP, VOIRIE ET TRANSPORT

Diagnostic en marchant de la 1ère phase des travaux de la route du Port Despointes



Les aménagements conformes aux normes d'accessibilité

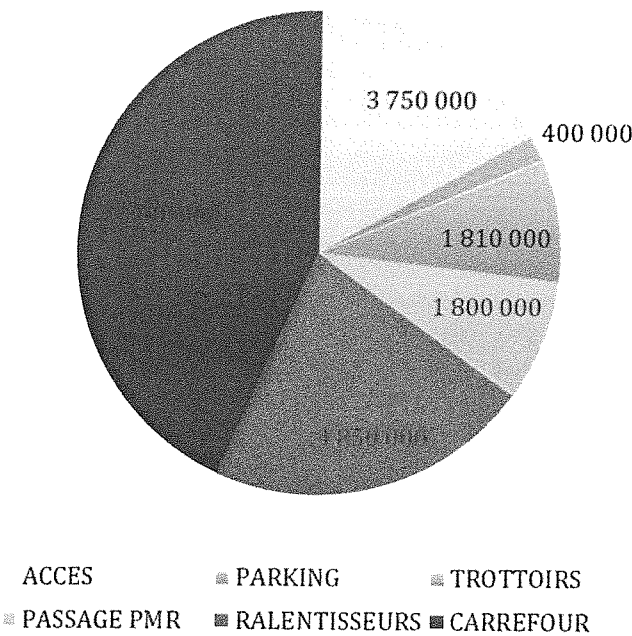
Les trottoirs sont très larges

Le cheminement est dégagé, plat et non glissant

Les travaux réalisés par la Division Exploitation Services Urbains de la Direction de l'Espace Public

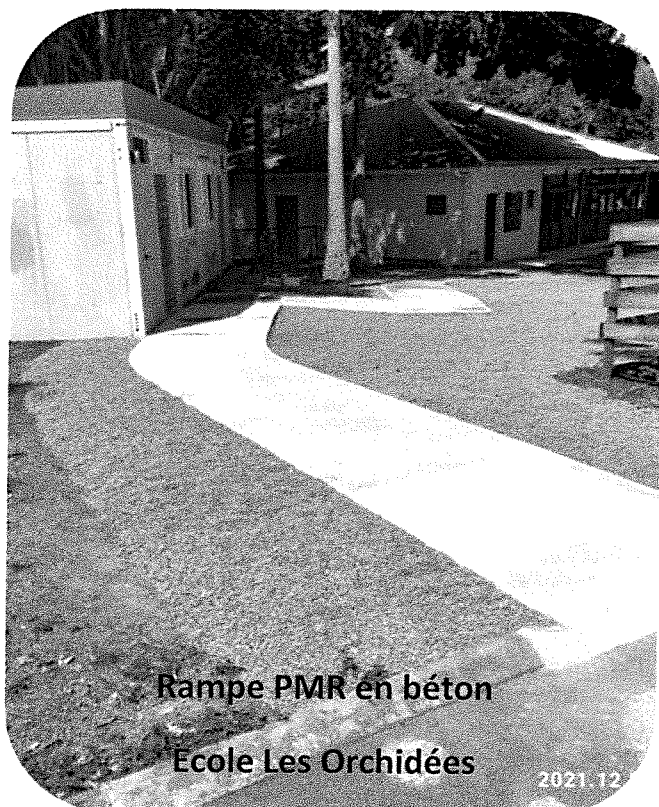
Répartition des couts des travaux d'un montant de 23 810 000F

Répartition des coûts des travaux



Les travaux réalisés par la Division de l'Aménagement et Constructions Publics

Répartition des travaux dans les écoles et infrastructures sportives pour un montant de **41 195 845 frs** :



Aménagements
des écoles

12 400 000 frs

Achat de
mobilier

795 845 frs

Construction
et rénovation
infrastructure

28 000 000 frs

Les travaux réalisés par la Direction de la Vie Citoyenne



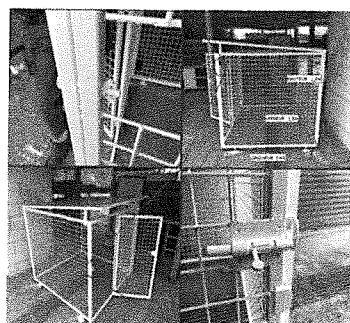
Installation de la signalétique parking
PMR

Centre Aquatique
de Nouméa



Reprise de l'entrée principale
favorisant l'accessibilité pour les PMR

Complexe sportif
Hubert JEANSON



Mise en place d'une niche pour
l'accueil des chiens-guides

Centre Aquatique
de Nouméa



Création d'une rampe d'accès au
niveau du club house

Complexe
tennistique
Marie-Louise
LHULLIER

Présentation de l'état du plan de mise en accessibilité des arrêts du réseau Tanéo

Rappel objectif SMTU (2018-2023)

La présentation par le SMTU qui s'est engagé sur 5 ans à rendre accessibles 30% des points arrêts

Communes	Nbre arrêts	Arrêts accessible	Taux accessible
NOUMEA	467	76	16.3%
DUMBEA	202	40	19.8%
MONT DORE	196	10	5.1%
PAITA	140	3	2.1%
TOTAL	1005	129	12.8%

Choix des 20 arrêts

En concertation avec la Ville, 20 arrêts prioritaires ont été définis selon les critères suivants :

- La fréquentation des arrêts,
- Les espaces publics et des équipements présents autour des points d'arrêts,
- Et l'aménagement existant.

Quartiers	Rue/Etablissement	Nbre d'arrêts
Magenta	18 juin	2
Vallée des Colons	Mercier	1
Kaméré	Naisseline	2
Province Sud	Artifices	1
Centre-Ville	Victoire	1
Faubourg Blanchot	Route Port Despointes – Phase 3	4
Normandie	Collège	2
	Conseil coutumier	2
	Jules Garnier	1
Nouvelle	Université	2
	Kowi Bouillant – Théâtre de l'Ile	2

SOUS-COMMISSION CADRE BATI ET LOGEMENT

Diagnostic en marchant des aménagements PMR des WC des bâtiments Quai Ferry

Les aménagements ci-dessous affichés sont conformes aux normes d'accessibilité.



Les accès du trottoirs aux bâtiments sont larges, dégagés et respectés



Les distributeurs de savon mural et papier sont accessibles



L'accès au 1^{er} étage par ascenseur

INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE LA VILLE DE NOUMÉA : EMPLOI DES AGENTS MUNICIPAUX EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du pays n° 2009-1 du 7 janvier 2009 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap oblige la Ville de Nouméa à recruter des travailleurs handicapés, à hauteur de 2,5% de son effectif.

Pour un effectif de **1166** agents, on comptait **29** travailleurs handicapés déclarés pour l'année 2021 ce qui correspond à 2.5% de l'effectif de la VDN.

En 2021, la Direction des Ressources Humaines réalise un guide du handicap à destination de nos agents dans l'objectif d'avoir de nouveaux agents qui se déclarent.